

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre, à 19h

Le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2019

PRESENTS: Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme MARRER- Mr BARBOSA- Mme BERTRAND- Mr SOUNY- Mme GRANDCLEMENT- Mme TONDEREAU- Mr JOURDE
Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme CHENOT- Mr GUYENNOT - Mr NOBLET - Mme RAMEY- Mme GAUTHIER- Mr MASCIOTRA- Mr BAYRAM- Mr ARDUINI-
Melle VUAILLAT

ABSENT : Mr JANTON

PROCURATIONS : Mr INIGO à Mr DUFOUR- Mme FERRY à Mme GRANDCLEMENT
Mr ARDUINI est élu Secrétaire de Séance.

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2019, Mr le Maire

soumet au conseil le rajout d'un sujet à l'ordre du jour: affouage 2020

Pour : 21 Contre : Abstention :

ADMINISTRATION GENERALE

1) Modification du tableau des emplois communaux

Mr DUFOUR donne lecture des modifications à apporter au tableau des emplois communaux dès le 1^{er} janvier 2020

service	Suppression le 31/12/2019	Création
RAM	Adjoint administratif à temps complet	Poste de remplacement déjà créé : Assistant socio-éducatif à temps complet
Ecole maternelle Tilleuls	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	
Ecole maternelle Tilleuls	Adjoint d'animation 30h	Adjoint d'animation TC
Ecole maternelle Tilleuls	Adjoint d'animation 30h Non Titulaire	Adjoint d'animation TC Non Titulaire
Portage repas	Adjoint animation 17h	
Accueil urbanisme archives	Adjoint administratif 16h non permanent	Adjoint administratif 19h permanent

Pour : 21 Contre : Abstention :

2) Rapport d'activités 2018 de Haut Bugey Agglomération

Mr DEGUERRY présente le rapport 2018 de la communauté d'agglomération Haut Bugey Agglomération, dont chaque élu détient un exemplaire. Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce rapport

Pour : 21 Contre : Abstention :

3) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Mr DEGUERRY détaille le rapport de la CLECT qui s'est tenue le 12 novembre 2019 afin d'évaluer la charge financière transférée suite à la prise des compétences suivantes par HBA, à savoir :

- Conservatoire à rayonnement départemental d'Oyonnax
- Assainissement incluant la gestion des eaux pluviales (communes de l'ex territoire de la communauté de communes du plateau d'Hauteville)
- Fonds de solidarité logement

Le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de trois mois. La note ci-jointe en explique les détails.

Il convient de souligner que ce nouveau transfert de charges va avoir comme conséquences pour Montréal la Cluse :

- La fin de la cotisation annuelle au FSL (0.30€ par habitant) non imputé sur l'attribution de compensation
- Des tarifs harmonisés sur l'ensemble du territoire pour l'accès des familles au conservatoire. Du coup, la participation qu'avait votée la municipalité pour réduire les frais d'inscription n'aura pas lieu d'être (1805 € en 2018)

Pour : 21 Contre : Abstention :

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4) Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts

Mr DUFOUR précise que le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1 autorise la possibilité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice. Ces dites dépenses d'investissement ne peuvent dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020

Budget général

Désignation	Chapitre	BP 2019	25%
Immobilisations incorporelles	20	40 324.39€	10 081.10€
Immobilisations corporelles	21	778 825.61€	194 706.40€
Immobilisations en cours	23	3 719 583.17€	929 895.79€

Budget Forêt

Désignation	Chapitre	BP 2019	25%
Immobilisations corporelles	21	10 000.00€	2500.00€
Immobilisations en cours	23	72 932.97€	18 233.24€

Pour : 21 Contre : Abstention :

5) Décision Modificative n°2 budget général

Mr DUFOUR informe que la fin de l'exercice budgétaire nécessite quelques ajustements sur les comptes, sans augmentation du budget.

Pour : 21 Contre : Abstention :

6) Tarifs 2020

Mr DUFOUR rend compte du travail effectué par la commission Finances sur les tarifs 2020 et propose au conseil de les maintenir au même niveau que pour l'exercice 2019

Pour : 21 Contre : Abstention :

7) Tarif affouage 2020

Mr BARBOSA rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Montréal-La Cluse d'une surface de 658,24ha relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 05/05/2015. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- L'affouage qui fait partie intégrante de ce processus de gestion, est un héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime que la commune souhaite préserver. Pour chaque coupe de la forêt communale, le conseil municipal peut décider d'affecter tout ou partie de son produit au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier).
- L'affouage étant partagée par foyer, seules les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune sont admises à ce partage.
- La commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2020

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la campagne d'affouage 2020 et notamment sur les points suivants :

- destine le produit feuillus des coupes (taillis, perches, brins et petites futaies) à l'affouage façonné ;
- fixe la redevance à percevoir par la commune à 30€/m³ ce qui correspond au coût d'exploitation
- fixe le délai d'enlèvement des portions bord de route par les affouagistes au 31 mai 2020

Pour : 21 Contre : Abstention :

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h

Le Maire

Patrick DUFOUR